



# 4411

Les présentes Conditions d'Utilisation (ci-après « **Conditions d'Utilisation** ») s'appliquent entre vous et Be-Mobile NV si vous utilisez nos services par SMS, notre application mobile 4411, notre Site Internet ([www.4411.io](http://www.4411.io)) ou via l'un de nos partenaires.

En utilisant nos services ou en vous inscrivant, vous acceptez ces Conditions d'Utilisation. Les Conditions d'Utilisation sont toujours disponibles via notre application mobile 4411 ou notre site Web ([www.4411.io](http://www.4411.io)). Pour plus d'informations sur la modification des présentes Conditions d'Utilisation, veuillez-vous référer à l'article 16 des présentes Conditions d'Utilisation.

Vous pouvez télécharger et imprimer ce document.

## 1. **Définitions**

Les définitions utilisées dans les présentes Conditions d'utilisation ont la signification suivante :

1.1. **Services ANPR** : Se réfère aux modalités spécifiques des Services et des services partenaires mentionnées dans les paragraphes 1.2, 1.3 et 1.4, pour lesquelles l'utilisateur final ou l'utilisateur Pro décide explicitement de les activer lors de l'ajout de la plaque d'immatriculation aux Services. Les services ANPR sont désignés sous le nom de "Reconnaissance de Plaque d'Immatriculation" dans l'application mobile 4411.

1.2. **LAPI-zone-de-basses-émissions** : une zone de basses émissions équipée de caméras de lecture de plaques d'immatriculation (LAPI) pour démarrer et clôturer automatiquement des Sessions de Péage à travers la reconnaissance de plaques d'immatriculation.

1.3. **LAPI-parking** : un parking équipé de caméras de lecture de plaques d'immatriculation (LAPI) pour démarrer et clôturer automatiquement des Sessions de Stationnement à travers la reconnaissance de plaques d'immatriculation.

1.4. **LAPI-péage** : un réseau routier soumis à péage équipé de caméras de lecture de plaques d'immatriculation (LAPI) pour démarrer et clôturer automatiquement des Sessions de Péage à travers la reconnaissance de plaques d'immatriculation.

1.5. **Badge** : un jeton physique que l'Utilisateur final ou l'Utilisateur professionnel peut utiliser pour démarrer une Session de chargement.

1.6. **Be-Mobile** : Be-Mobile SA, dont le siège social est situé Kardinaal Mercierlaan 1A, 9090

Melle, Belgique, numéro d'entreprise 0881.959.533, qui fournit des services aux Utilisateurs Finaux et aux Utilisateurs Pro.

1.7. **Partie Tiers** : une organisation avec laquelle Be-Mobile coopère et qui a intégré l'application Mobile 4411 ou la fonctionnalité 4411 dans sa propre application et / ou site Web et / ou tableau de bord.

1.8. **Services** : les services fournis par Be-Mobile aux Utilisateurs Finaux qui initient, résilient et paient un Service Partenaire tel que décrit à l'article 5 des présentes Conditions d'Utilisation.

1.9. **Compte Easy** : le compte d'un Utilisateur final.

1.10. **Utilisateur final** : l'utilisateur individuel qui utilise les Services Be-Mobile via SMS, l'Application mobile 4411, le Site Web ou via l'un des Partenaires.

1.11. **Personne liée** : un utilisateur individuel (par exemple, un travailleur, un collaborateur ou une autre personne) dont le numéro de téléphone et / ou le numéro de la plaque d'immatriculation est lié à un compte Pro.

1.12. **L'application Mobile 4411** : l'application mobile « 4411 » mise à disposition par Be-Mobile via l'App Store d'Apple and le Play Store de Google. L'application mobile 4411 peut également être intégrée dans les applications de Parties Tierces.

1.13. **Réseau mobile** : le réseau mobile de l'opérateur auquel l'Utilisateur Final est connecté.

1.14. **Facture de GSM** : la facture de l'opérateur de Réseau mobile payable par l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro.

1.15. **Partenaire** : une ville, une commune, un parking et/ou un service de mobilité affilié avec lequel Be-Mobile collabore, y compris le ou les prestataires de services auxquels la ville ou la commune affiliée a accordé une concession pour la fourniture de Services Partenaires, et qui permet l'utilisation des Services Partenaires.

1.16. **Services Partenaires** : les services fournis à un Utilisateur Final de Be- Mobile par un Partenaire, en particulier :

- a) Le stationnement,
- b) Le péage,
- c) Le plein d'essence,
- d) La charge électrique,
- e) Les transports en commun,
- f) La mobilité partagée.

1.17. **Compte Pro** : le compte d'un Utilisateur Pro.



1.18. **Services Pro** : les services fournis par Be-Mobile aux utilisateurs Pro tels que décrits à l'article 6 des présentes Conditions d'utilisation.

1.19. **Utilisateur Pro** : l'utilisateur professionnel (personne physique ou personne morale) qui utilise les Services Be-Mobile Pro.

1.20. **Inscription** : l'inscription de l'Utilisateur Final ou de l'Utilisateur Pro tel que stipulé à l'article 7 des présentes Conditions d'Utilisation.

1.21. **Session** : la période entre l'initiation et la fin des services du partenaire :

a) En cas de stationnement (« **Session de Stationnement** »),

b) En cas d'entrée sur un réseau routier soumis à péage ou zone de basses émissions (« **Session de Péage** »),

c) En cas de plein d'essence ou de recharge électrique (« **Session de Charge** »),

d) En cas de transports en commun ou de mobilité partagée (« **Session de M-ticketing** »).

1.22. **Coût de la session** : le coût que Be-Mobile facture pour l'utilisation des Services Partenaires par Session.

1.23. **SMS** : le SMS envoyé ou reçu par l'Utilisateur Final dans le cadre d'une Session.

1.24. **Coût de transaction** : le coût que Be-Mobile facture pour l'utilisation des Services.

1.25. **Cartes de permis** : un permis lié à la plaque d'immatriculation d'un Utilisateur final et qui lui confère certains droits.

1.26. **Caractéristiques du véhicule** : les caractéristiques spécifiques d'un véhicule associé selon les paramètres du compte Easy ou du compte Pro.

1.27. **Site Web** : le site Web à l'adresse [www.4411.io](http://www.4411.io), y compris tous les sous-domaines et sous-pages de celui-ci, ou tout autre nom de domaine qui renvoie à ce site Web.

## **2. Prestataires de services**

2.1. Les Services et les Services Pro sont offerts et fournis par Be-Mobile.

2.2. Les Services Partenaires sont exclusivement offerts et fournis par les Partenaires.

## **3. Langue**

3.1. La langue des présentes Conditions d'Utilisation et de communication entre l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro et Be-Mobile est le néerlandais, le français ou l'anglais. La langue de l'application mobile 4411 ou du site Web peut être définie par l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro lui-même.

## **4. Droit de rétractation**

4.1. L'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro comprend et accepte que Be-Mobile commencera à fournir des services digitaux immédiatement après le début du processus de téléchargement de l'application mobile 4411 ou après son inscription.

4.2. L'Utilisateur final accepte expressément qu'il renonce au droit de rétractation au sens de l'article VI.73, 13° du Code de droit économique belge ou 6:230o du Code civil néerlandais dès qu'il télécharge l'Application mobile 4411 ou s'inscrit. Toutefois, l'Utilisateur Final peut supprimer l'Application Mobile 4411 de son périphérique et l'Utilisateur Final peut supprimer son compte via le Site Web ou le faire supprimer en contactant le bureau d'assistance (078 05 44 11).

## **5. Nos services pour les Utilisateurs Finaux**

### **5.1. Généralités**

5.1.1. Nos Services s'adressent aux Utilisateurs Finaux qui peuvent ou non souhaiter initier une Session après l'Inscription. L'Utilisateur Final garantit le paiement de cette Session - à savoir un Service Partenaire - tel que stipulé aux articles 12 et 13 des présentes Conditions d'Utilisation, sauf stipulation contraire aux articles 13.2 et 15.4 des présentes Conditions d'Utilisation.

5.1.2. Les Services offerts par Be-Mobile à l'Utilisateur Final comprennent l'initiation, la fin et le paiement d'une Session. Toutefois, l'utilisation de certains Services peut être soumise à l'acceptation des conditions supplémentaires des Partenaires.

5.1.3. Vous trouverez de plus amples informations sur le fonctionnement de nos Services à l'adresse [www.4411.io](http://www.4411.io).

### **5.2. Disponibilité de nos Services**

5.2.1. La disponibilité des Services dépend des droits accordés à vos Cartes de permis et aux Caractéristiques de votre véhicule. Des messages peuvent également vous être envoyés sur la base de vos Cartes de permis et des Caractéristiques de votre véhicule. Si vous ne souhaitez pas recevoir de messages sur la base de vos Cartes de permis ou des Caractéristiques de votre véhicule, vous pouvez désactiver cette option dans les paramètres de votre Application mobile 4411.

5.2.2. La disponibilité des Services dépend du mode de paiement choisi, du numéro de GSM avec lequel vous vous inscrivez ou des données que vous fournissez lors de votre inscription.

5.2.3. La disponibilité des Services dépend de votre emplacement. Pour obtenir un aperçu des Services disponibles à votre emplacement, veuillez vous reporter à votre Application mobile 4411 ou



consulter <https://4411.io/nl-be/waar-mobiel-parkeren>.

### 5.3. Initiation et fin

5.3.1. Une Session est considérée comme une transaction formelle pour laquelle l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro est soumis à une obligation de paiement dès que la Session est initiée. Si l'Utilisateur Final active le service, qui confirme l'initiation et la fin d'une Session, le message de confirmation reçu est la preuve suffisante que la transaction a été officiellement terminée.

5.3.2. Une Session est en principe initiée et terminée manuellement par l'Utilisateur Final, sauf disposition contraire dans les présentes Conditions d'Utilisation.

5.3.3. Une Session peut avoir une durée fixe ou maximale.

a) Durée fixe : si la Session a une durée fixe, la Session ne peut être terminée plus tôt que le délai prévu et la Session est automatiquement terminée à la fin de la durée fixe.

b) Durée maximale : si la Session a une durée maximale, la Session peut être terminée manuellement plus tôt, mais la Session est automatiquement terminée lorsque la durée maximale est atteinte.

5.3.4. L'initiation ou la fin manuelle d'une Session se fait de l'une des façons suivantes :

- a) par SMS (vers un numéro donné avec un message spécifique), ou
- b) via l'Application mobile 4411 et/ou l'application d'une Partie Tierce, ou
- c) via le Badge,
- d) Via le Site Web.

5.3.5. L'initiation et la fin automatiques d'une Session se font avec le consentement unique de l'Utilisateur Final pour mettre en place une automatisation complète via le matériel pris en charge afin d'initier et de terminer automatiquement une Session sans l'intervention de l'Utilisateur Final et via le matériel pris en charge. Ces initiation et fin automatiques sont :

- a) facultatives, et
- b) possibles uniquement avec l'autorisation du matériel pris en charge, et
- c) possibles uniquement avec l'autorisation d'utiliser la localisation.

L'Utilisateur Final peut également opter pour une initiation et une fin automatiques partielles si cette option est disponible. Dans le cas d'une initiation et d'une fin automatiques partielles, une intervention de l'Utilisateur Final est toujours requise après la détection d'une certaine action afin de permettre

l'initiation d'une Session. L'Utilisateur Final peut toujours arrêter cette initiation et cette fin automatiques.

L'Utilisateur Final peut toujours retirer son consentement via le matériel pris en charge, l'Application mobile 4411 ou le Site Web.

5.3.6. Une Session initiée (manuellement ou automatiquement) constitue une Session active jusqu'à ce qu'elle soit résiliée par l'Utilisateur Final ou par Be-Mobile conformément aux présentes Conditions d'Utilisation. Un Utilisateur Final peut avoir plusieurs sessions actives en même temps (par exemple une Session de Stationnement et une Session de Charge). Vous pouvez accéder à une Session active via l'Application mobile 4411 ou via le Site Web, quel que soit le mode d'initiation de la Session (manuellement ou automatiquement).

5.3.7. Les moyens disponibles pour initier ou clôturer une Session peuvent différer :

- a) s'il s'agit d'une Session de Stationnement, d'une Session de Péage, d'une Session de Charge ou d'une Session de M-ticketing,
- b) s'il s'agit d'une zone LAPI de basses émissions, LAPI-parking ou LAPI- péage,
- c) en fonction du matériel de l'Utilisateur Final,
- d) selon que l'Utilisateur Final dispose ou non d'un abonnement payant,
- e) selon que l'Utilisateur Final soit inscrit ou non. L'initiation et la fin d'une Session par SMS ne sont pas soumises à l'inscription obligatoire des Utilisateurs Finaux utilisant le réseau mobile d'un opérateur mobile tel que mentionné à l'Annexe 1 des présentes Conditions d'Utilisation.

5.3.8. Si un Utilisateur Final n'est pas en mesure de mettre fin à une certaine Session en raison d'un problème technique (par exemple, lié au réseau mobile), l'Utilisateur Final doit mettre fin à la Session en contactant le service d'assistance par téléphone (0032 78 05 44 11 / 00 31 85 888 11 38) ou par e-mail (help@4411.be) ou via le formulaire de contact du Site Web.

5.3.9. Be-Mobile se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à une Session de sa propre initiative et sans préavis si l'Utilisateur Final ne respecte pas les présentes Conditions d'Utilisation ou si Be-Mobile a une sérieuse suspicion d'abus ou de fraude. S'il a des questions, l'Utilisateur Final peut contacter le service d'assistance par téléphone (0032 78 05 44 11 / 00 31 85 888 11 38) ou par e-mail (help@4411.be) ou via le formulaire de contact du Site Web.

### 5.4. Session de stationnement



5.4.1. Lors du stationnement, les Partenaires (pour le stationnement sur la voie publique ou pour les parkings ou garages exploités par des entreprises) s'efforcent de rendre visibles les services de Be-Mobile (par exemple par un autocollant sur le parcmètre ou dans le parking).

5.4.2. Lorsqu'une Session de stationnement est initiée manuellement via l'Application mobile 4411 ou le Site Web, la Session est immédiatement lancée et se termine lorsque l'Utilisateur Final met fin à la Session de stationnement via l'Application mobile 4411 ou le Site Web, sauf stipulation contraire dans les présentes Conditions d'Utilisation (par exemple, en cas de durée fixe ou maximale).

5.4.3. En cas d'initiation manuelle d'une Session de stationnement par SMS (au 4411), la Session débute au moment où la demande de l'Utilisateur Final est reçue par le système de Be-Mobile par SMS et se termine au moment où la demande de l'Utilisateur Final est reçue par le système de Be-Mobile par SMS (au 4411), sauf stipulation contraire dans les présentes Conditions d'Utilisation (par exemple en cas de durée fixe ou maximale).

5.4.4. Si l'Utilisateur Final a activé l'initiation et la fin automatiques, la session de stationnement :

a) dans un parking LAPI, sera démarrée automatiquement à l'entrée au moment de l'enregistrement de la plaque d'immatriculation et prendra fin à la sortie au moment de l'enregistrement de la même plaque d'immatriculation, sauf stipulation contraire dans les présentes conditions d'Utilisation (par exemple en cas de durée fixe ou maximale). L'Utilisateur Final pourra reconnaître un parking LAPI par le panneau lors de son entrée, ou

b) commencera automatiquement lorsque l'Utilisateur Final gare son véhicule dans une zone géographique prise en charge et se terminera lorsqu'il quittera cette place de stationnement, sauf disposition contraire dans les présentes Conditions d'Utilisation (par exemple en cas de durée fixe ou maximale). L'Utilisateur Final doit être en mesure de reconnaître une zone géographique prise en charge via l'Application mobile 4411.

## 5.5. Session de Péage

5.5.1. L'Utilisateur Final doit consulter l'Application mobile 4411 pour savoir si l'option d'entrer dans une zone à faibles émissions ou une route à péage est disponible. Be-Mobile s'efforce de faire connaître cette option au moyen d'un

panneau placé dans un endroit visible, mais ne garantit pas cette indication.

5.5.2. Lorsqu'une Session de péage est initiée manuellement via l'Application mobile 4411 ou le Site Web, la Session est immédiatement lancée et se termine lorsque l'Utilisateur Final met fin à la Session de péage via l'Application mobile 4411 ou le Site Web, sauf stipulation contraire dans les présentes Conditions d'Utilisation.

5.5.3. Si l'Utilisateur Final a activé l'initiation et la fin automatiques, la Session de péage dans une zone de faibles émissions LAPI sera lancée automatiquement lors de l'entrée dans la zone au moment de l'enregistrement de la plaque d'immatriculation et se terminera lorsque la durée maximale (déterminée par le Partenaire) de la Session aura expiré. L'Utilisateur Final pourra reconnaître une zone de faibles émissions LAPI par le panneau lors de son entrée.

5.5.4. Si l'Utilisateur Final a activé l'initiation et la fin automatiques, la session de péage :

a) sur une route à péage LAPI, sera démarrée automatiquement à l'entrée au moment de l'enregistrement de la plaque d'immatriculation et prendra fin à la sortie au moment de l'enregistrement de la même plaque d'immatriculation, sauf stipulation contraire dans les présentes Conditions d'Utilisation (par exemple en cas de durée fixe ou maximale). L'Utilisateur Final pourra reconnaître une route à péage LAPI par le panneau lors de son entrée, ou

b) commencera automatiquement lorsque l'Utilisateur Final entre dans une zone géographique prise en charge et se terminera lorsqu'il en sort, sauf disposition contraire des présentes Conditions d'Utilisation (par exemple en cas de durée fixe ou maximale). L'Utilisateur Final doit être en mesure de reconnaître une zone géographique prise en charge via l'Application mobile 4411.

## 5.6. Session de Charge

5.6.1. L'Utilisateur Final doit consulter l'Application mobile 4411 pour savoir si l'option de plein d'essence ou de charge électrique est disponible. Be-Mobile s'efforce de faire connaître cette option au moyen d'un panneau placé à un endroit visible (par exemple, à la pompe essence, au terminal de paiement ou à la borne de recharge), mais ne garantit pas cette indication.

5.6.2. Lorsqu'une Session de charge est initiée manuellement via l'Application mobile 4411 ou le Site Web, la Session est immédiatement lancée et se termine lorsque l'Utilisateur Final met fin à la



Session de charge via l'Application mobile 4411, le Badge ou le Site Web, sauf stipulation contraire dans les présentes Conditions d'Utilisation (par exemple, en cas de durée fixe ou maximale).

5.6.3. En cas d'initiation manuelle d'une Session de charge par SMS (au 4242), la Session débute au moment où la demande de l'Utilisateur Final est reçue par notre système par SMS et se termine au moment où la demande de l'Utilisateur Final est reçue par notre système par SMS (au 4242), sauf stipulation contraire dans les présentes Conditions d'Utilisation (par exemple en cas de durée fixe ou maximale).

5.6.4.

#### 5.7. Session de M-Ticketing

5.7.1. Les Partenaires pour le M-ticketing se trouvent dans l'Application mobile 4411 ou sur le Site Web.

5.7.2. Lors de l'initiation manuelle d'une session M-ticketing via l'Application mobile 4411, la Session est immédiatement initiée et terminée au moment où la durée fixe (déterminée par le Partenaire) de la Session a expiré.

5.7.3. En initiant une Session M-ticketing, c'est la confirmation du Partenaire qui permet à Be-Mobile de facturer cette Session.

## 6. Nos Services Pro pour les Utilisateurs Pro

6.1. Nos Services Pro s'adressent aux Utilisateurs Pro qui souhaitent prendre en charge les coûts d'initiation d'une Session par une Personne Liée. Dans ce cas, c'est l'Utilisateur Pro qui est responsable du paiement de cette Session comme indiqué aux articles 12 et 13 des présentes Conditions d'Utilisation, sauf mention contraire aux articles 13.2 et 15.4 des présentes Conditions d'utilisation.

6.2. Les Services Pro proposés par Be-Mobile à l'Utilisateur Pro impliquent que l'Utilisateur Pro reçoit un aperçu (et des factures mensuelles) via le Site Web de l'utilisation de nos Services par une Personne Liée en tant qu'Utilisateur Final.

6.3. Vous trouverez de plus amples informations sur le fonctionnement de nos Services Pro à l'adresse <https://4411.io/nl-be/zakelijk>.

6.4. Dans certains cas, Be-Mobile peut soumettre la fourniture de Services Pro à des conditions supplémentaires qui complètent les présentes Conditions d'Utilisation.

## 7. Inscription

### 7.1. Inscription des Utilisateurs Finaux

7.1.1. Les Utilisateurs Finaux qui utilisent le réseau mobile d'un opérateur mobile figurant à l'Annexe 1 des présentes Conditions d'Utilisation ne

sont pas tenus de s'inscrire pour pouvoir utiliser certains Services tels que définis à l'article 5 des présentes Conditions d'Utilisation. Dans ce cas, nos Services seront facturés automatiquement via la facture de l'opérateur mobile.

7.1.2. Les Utilisateurs Finaux qui n'utilisent pas le réseau mobile d'un opérateur mobile figurant à l'Annexe 1 des présentes Conditions d'Utilisation ou qui n'utilisent pas un numéro de GSM belge sont tenus de s'inscrire pour pouvoir utiliser nos Services.

7.1.3. Les Utilisateurs Finaux qui sont liés par un Utilisateur Pro sont informés de ce lien par SMS, quel que soit le réseau mobile. L'Utilisateur Final peut toujours s'opposer à ce lien en contactant directement l'Utilisateur Pro ou en contactant notre service d'assistance client (078 05 44 11).

7.1.4. Lors de l'inscription, l'Utilisateur Final doit fournir et confirmer au moins un numéro de GSM pris en charge.

7.1.5. Après l'inscription, l'Utilisateur Final peut ajouter ou adapter les informations suivantes dans son compte Easy :

- a) Nom (obligatoire)
- b) Adresse (obligatoire)
- c) Lieu de résidence (obligatoire)
- d) E-mail (obligatoire)
- e) Langue
- f) Informations de paiement et de facturation
- g) Véhicules liés, plaque d'immatriculation associée et nom correspondant
- h) Numéro de téléphone lié (obligatoire) et nom correspondant
- i) Services activés
- j) Cartes de permis
- k) Les caractéristiques des véhicules liés, notamment :

- 1) Type de véhicule (par exemple, voiture particulière ou camionnette)
- 2) Type de source d'énergie (par exemple, piles à combustible ou électricité)
- 3) Caractéristiques environnementales du véhicule (par exemple, norme Euro)
- 4) Dimensions ou autres caractéristiques spécifiques du véhicule (par exemple, longueur, hauteur, attelage, etc.)

7.1.6. Afin d'utiliser certains services partenaires, des données supplémentaires sont nécessaires :

- a) Date de naissance (obligatoire pour une Session M-ticketing de la SNCB)



b) Sexe (obligatoire pour une Session M-ticketing de la SNCB).

Les données visées à l'article 7.1.6 des présentes Conditions d'Utilisation sont uniquement sauvegardées localement et cryptées sur le périphérique de l'Utilisateur Final et ne sont pas enregistrées par Be-Mobile. Ces données seront transmises au Partenaire concerné. L'Utilisateur Final peut toujours supprimer ces données enregistrées de son périphérique.

7.1.7. Un Utilisateur Final sera considéré comme valablement inscrit lorsque le processus d'inscription est complété. L'Utilisateur Final doit confirmer son adresse mail pour terminer le processus d'enregistrement.

#### 7.2. Inscription des Utilisateurs Pro

7.2.1. Les Utilisateurs Pro doivent s'inscrire pour pouvoir utiliser nos Services Pro. Un Utilisateur Final possédant un compte Easy peut également s'inscrire en tant qu'Utilisateur Pro afin d'utiliser également nos Services Pro et de séparer sa vie professionnelle de sa vie privée.

7.2.2. Lors de son inscription, l'Utilisateur Pro doit fournir au moins les informations suivantes :

- a) Dénomination sociale
- b) Nom de la personne de contact
- c) Numéro de téléphone de la personne de contact
- d) Adresse mail de la personne de contact
- e) Adresse de correspondance
- f) Adresse de facturation (si différente)
- g) Langue
- h) Services activés

7.2.3. Un Utilisateur Pro sera considéré comme valablement inscrit lorsque le processus d'inscription est complété. L'Utilisateur Pro doit confirmer son adresse mail pour terminer le processus d'enregistrement.

7.2.4. Après l'inscription, l'Utilisateur Pro peut librement ajouter ou adapter les informations suivantes dans son compte Pro :

- a) Dénomination sociale
- b) Nom de la personne de contact
- c) Numéro de téléphone de la personne de contact
- d) Adresse mail de la personne de contact
- e) Adresse de correspondance
- f) Adresse de facturation (si différente)
- g) Langue
- h) Informations de paiement et de facturation
- i) Véhicules liés, plaque d'immatriculation associée et nom correspondant

j) Numéros de téléphone liés et nom correspondant

k) Services activés

l) Cartes de permis

c) Les caractéristiques des véhicules liés, notamment :

1) Type de véhicule (par exemple, voiture particulière ou camionnette)

2) Type de source d'énergie (par exemple, piles à combustible ou électricité)

3) Caractéristiques environnementales du véhicule (par exemple, norme Euro)

4) Dimensions et autres caractéristiques spécifiques du véhicule (par exemple, longueur, hauteur, attelage, etc.)

#### **8. Obligations de l'Utilisateur Final et de l'Utilisateur Pro**

##### 8.1. Généralités

8.1.1. L'Utilisateur Final et l'Utilisateur Pro doivent à tout moment se conformer aux règles et conditions applicables des Partenaires.

8.1.2. Lors de l'inscription, l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro doit fournir des informations exactes et à jour et les éditer si ces informations devaient changer après l'inscription. L'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro garantit également que les cartes de permis et les caractéristiques des véhicules qu'il paramètre sont correctes et à jour.

8.1.3. L'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro doit protéger et sécuriser les données de connexion, telles que le mot de passe, qui donnent accès à son compte. La communication des données de connexion à des tiers est interdite.

8.1.4. L'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro est responsable de la protection du périphérique sur lequel l'Application mobile 4411 est installée ou du périphérique sur lequel l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro consulte le Site Web. Be-Mobile conseille à l'Utilisateur Final ou à l'Utilisateur Pro de prendre les mesures appropriées pour protéger le périphérique (par exemple au moyen d'un mot de passe, d'un code PIN ou d'une empreinte digitale). Be-Mobile conseille également à l'Utilisateur Final ou à l'Utilisateur Pro de mettre à jour le système d'exploitation du périphérique avec les dernières mises à jour de sécurité.

8.1.5. Si l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro possède un Badge, il doit le manipuler avec soin afin d'éviter la perte ou le vol du Badge. En cas de perte ou de vol (présumé) du Badge, l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro doit désactiver le Badge immédiatement via l'Application Mobile 4411 ou en



contactant notre service d'assistance (078 05 44 11).

8.1.6. L'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro doit payer pour les Services ou les Services Pro comme stipulé aux articles 12 et 13 des présentes Conditions d'Utilisation.

8.1.7. L'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro garantit que le titulaire du numéro de plaque d'immatriculation qu'il associe à son compte Easy ou à son compte Pro donne son accord.

8.1.8. L'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro garantit que le détenteur du numéro de téléphone qu'il ou elle associe à son compte Easy ou à son compte Pro donne son accord.

8.1.9. L'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro doit s'abstenir de toute action contraire aux présentes Conditions d'utilisation et de toute action visant à contourner, limiter ou influencer les obligations découlant des présentes Conditions d'Utilisation.

## 8.2. Obligations spécifiques de l'Utilisateur Final

8.2.1. L'Utilisateur Final est responsable de l'utilisation correcte et du bon fonctionnement du périphérique ou du téléphone mobile utilisé lors de l'initiation d'une Session. L'utilisation d'un périphérique racine (« jailbreaking ») peut entraîner des problèmes d'utilisation de nos Services. En cas d'initiation par SMS, l'Utilisateur Final est responsable de l'exactitude du SMS envoyé (par exemple, pour la saisie de la bonne plaque d'immatriculation). Dans le cas d'un SMS techniquement illisible, l'Utilisateur Final recevra un message d'erreur. En cas d'erreur dans le SMS envoyé et techniquement lisible (par exemple, un SMS lisible mais avec une plaque d'immatriculation incorrecte), le Partenaire peut considérer qu'il s'agit du non-paiement d'un ticket.

8.2.2. L'Utilisateur Final est responsable de l'initiation et de la fin manuelles d'une Session, comme stipulé aux articles 5.3, 5.4, 5.5 et 5.7 des présentes Conditions d'utilisation.

8.2.3. En cas de perte ou de vol de l'équipement ou du téléphone mobile pendant une Session, il appartient à l'Utilisateur Final de mettre fin à la Session par téléphone en appelant le 078 05 44 11. Toutefois, les frais de Service et de Transaction restent dus.

## 8.3. Obligations spécifiques de l'Utilisateur Pro

8.3.1. L'Utilisateur Pro est tenu de respecter à tout moment les lois et réglementations en vigueur (obligations fiscales, sociales, comptables, en matière de droit des sociétés et de droit de la protection des données) lorsqu'il lie un numéro de

plaque d'immatriculation, un numéro de téléphone, le nom ou toute autre donnée d'un tiers à son compte Pro. L'Utilisateur Pro s'engage à au moins :

- a) établir une politique adéquate de protection des données, et
- b) en informer les personnes liées de manière transparente, et
- c) lier uniquement une personne avec une relation professionnelle et supprimer cette personne dès la fin de cette relation professionnelle ou s'il y a opposition à cette association, et
- d) traiter les demandes des Personnes liées concernant la consultation, la rectification, la suppression des données, la restriction, la cession des données à caractère personnel et les objections au traitement des données à caractère personnel au moins un mois après leur réception, et
- e) tenir un registre actualisé des activités de traitement, et
- f) prendre les mesures de protection techniques et organisationnelles appropriées, et
- g) répondre aux questions des Personnes liées à propos de nos Services dans un délai raisonnable.

8.3.2. En cas de facturation séparée, l'Utilisateur Pro est tenu d'informer ses Personnes Liées des intervalles de temps et du fonctionnement de la facturation séparée tels que stipulés à l'article 13.2 des présentes Conditions d'Utilisation.

8.3.3. Si le contrat entre l'Utilisateur Pro et Be-Mobile est résilié, quel que soit l'auteur de la résiliation et quel que soit le motif de résiliation, ou si l'Utilisateur Pro ne souhaite plus supporter les coûts d'un Utilisateur Final particulier, l'Utilisateur Pro sera tenu d'informer ses Personnes liées en tant qu'Utilisateurs Finaux de cette résiliation et de ses conséquences pour ceux-ci (comme prévu à l'article 15.4 des présentes Conditions d'Utilisation).

## 9. Traitement de vos données à caractère personnel

9.1. Les données à caractère personnel relatives à l'Utilisateur Final ou à l'Utilisateur Pro seront traitées de manière strictement confidentielle et conformément à la réglementation applicable en matière de traitement des données à caractère personnel. La manière dont Be-Mobile traite et partage les données à caractère personnel des Utilisateurs Finaux ou des Utilisateurs Pro est décrite en détail dans notre politique de [confidentialité](#) et de [cookies](#). L'accord de traitement de l'annexe 3 s'applique aux Utilisateurs Pro avec un compte Pro



qui ne sont pas des personnes physiques et dans la mesure où Be-Mobile agit en tant que processeur de données à caractère personnel sur les instructions de l'Utilisateur Pro et qu'aucun accord explicite contraire n'a été conclu entre Be-Mobile et l'Utilisateur Pro.

9.2. Be-Mobile peut fournir des données à caractère personnel d'Utilisateurs Finaux ou d'Utilisateurs Pro à un Partenaire ou à un prestataire de services désigné par le Partenaire en vue de fournir le Service Partenaire et de vérifier le respect des conditions de ce Partenaire. Une fois que ces données à caractère personnel sont fournies par Be-Mobile à un Partenaire ou à son prestataire de services, elles seront traitées sous la responsabilité de ce Partenaire ou de ce prestataire de services.

9.3. Les données à caractère personnel directement collectées par le Partenaire sont traitées sous la responsabilité de ce Partenaire.

9.4. La politique de confidentialité du Partenaire s'applique aux services du Partenaire. Be-Mobile recommande aux Utilisateurs Finaux et aux Utilisateurs Pro de consulter la politique de confidentialité applicable avant d'utiliser un service Partenaire.

## **10. Liens et Conditions des Partenaires et Parties Tierces**

10.1. Vous trouverez un aperçu de nos Partenaires à l'adresse <https://4411.io/nl-be/partners>.

10.2. L'utilisation des services des Partenaires est soumise aux conditions générales et à la déclaration de confidentialité du Partenaire concerné. Sans preuve contraire de la part de l'Utilisateur Final, celui-ci doit avoir pris connaissance des conditions du Partenaire et les avoir intégralement acceptées lors de l'utilisation des Services Partenaires.

10.3. Be-Mobile n'agit pas en tant qu'intermédiaire entre l'Utilisateur Final et nos Partenaires. L'Utilisateur Final contracte directement avec notre Partenaire lorsqu'il utilise les Services Partenaires.

10.4. Be-Mobile ne donne aucune garantie quant à l'adéquation des Services Partenaires à un usage particulier, et n'assume aucune responsabilité quant aux Services Partenaires ou aux informations les concernant.

10.5. Nos Services peuvent également être intégrés dans les applications mobiles des Parties Tierces. Be-Mobile recommande aux utilisateurs de ces applications mobiles de consulter les conditions

d'utilisation applicables avant d'utiliser ces applications mobiles.

## **11. Propriété intellectuelle**

11.1. Be-Mobile ou son (ses) concédant(s) de licence sont et restent les détenteurs de tous les droits de propriété intellectuelle, y compris tous les droits d'auteur, droits de marque, droits de brevet, droits de nom commercial, autres droits de propriété intellectuelle et industrielle et droits similaires protégeant les informations relatives à ou sur les Services, les Services Pro, l'application Mobile 4411, le Site Web, les autres services de support et la documentation associée.

11.2. Be-Mobile accorde à l'Utilisateur Final ou à l'Utilisateur Pro un droit d'utilisation non exclusif, non transférable et non susceptible de sous-licence sur l'application Mobile 4411 et le Site Web pour la durée de l'utilisation des Services.

## **12. Paiement**

### **12.1. Généralités**

12.1.1. Nos Services sont en principe gratuits, sauf convention expresse contraire ou sauf mention contraire dans les présentes Conditions d'Utilisation. Pour pouvoir utiliser certaines fonctionnalités, vous devez souscrire un abonnement payant.

12.1.2. L'Utilisateur Final et l'Utilisateur Professionnel reconnaissent et acceptent que l'initiation d'une Session décrite dans les présentes Conditions d'Utilisation implique une obligation de paiement.

12.1.3. Pour chaque session initiée par un Utilisateur Final ou un Utilisateur Pro, Be-Mobile ou son prestataire de service de paiement a le droit de percevoir immédiatement les frais de Session et les frais de Transaction via le mode de paiement choisi.

### **12.2. Abonnement payant pour nos services**

12.2.1. L'Utilisateur Final et l'Utilisateur Pro peuvent souscrire un abonnement payant pour utiliser les fonctionnalités payantes de nos Services telles que mentionnées sur l'application Mobile 4411 ou sur le Site Web.

12.2.2. Lors de la souscription d'un abonnement payant, Be-Mobile ou son prestataire de services de paiement est autorisé à percevoir périodiquement les frais d'abonnement par le biais des méthodes de paiement choisies.

12.2.3. Un abonnement payant peut être résilié chaque mois via l'application Mobile 4411 ou le Site Web. Si vous résiliez votre abonnement, votre abonnement payant est résilié un mois après le moment où vous avez résilié votre abonnement. À



partir de ce moment, vous perdez également la possibilité d'utiliser les fonctionnalités payantes.

### 12.3. Coûts de Session et de Transaction

12.3.1. Le montant des coûts de Session est uniquement déterminé par le Partenaire de Be-Mobile. Il peut s'agir d'un montant fixe par Session ou d'un montant dépendant de la durée de la Session (par exemple, par heure). Les Coûts de la Session sont déterminés par le Partenaire, et peuvent varier en fonction de la zone géographique. Ils sont affichés dans un endroit visible (par exemple sur le parcètre ou la borne de recharge).

12.3.2. Les coûts de Transaction sont déterminés exclusivement par Be-Mobile et représentent un montant fixe par Session. Les Coûts de Transaction peuvent varier en fonction de la manière dont l'Utilisateur Final initie une Session. Voir l'annexe 2 des présentes Conditions d'Utilisation pour connaître les frais de Transaction applicables par mode d'initiation.

12.3.3. Lors de l'initiation d'une session par SMS, l'opérateur mobile du réseau Mobile peut facturer des frais pour l'envoi et la réception d'un SMS. Ces coûts seront déterminés et facturés exclusivement par l'opérateur mobile.

12.3.4. Be-Mobile peut adapter les coûts de Transaction conformément à l'article 16 des présentes Conditions d'Utilisation (amendements aux présentes Conditions d'Utilisation).

### 12.4. Modes de paiement

12.4.1. Pour les Utilisateurs Finaux ou les Utilisateurs Pro qui utilisent le réseau Mobile d'un opérateur mobile mentionné à l'Annexe 1 des présentes Conditions d'Utilisation, le mode de paiement lors de l'inscription sera réglé par défaut sur la facturation via la facture du réseau Mobile, mais l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro aura toujours la possibilité de régler un autre mode de paiement disponible via son compte.

12.4.2. Les Utilisateurs Finaux ou les Utilisateurs Pro qui n'utilisent pas le réseau Mobile d'un opérateur mobile visé à l'annexe 1 des présentes Conditions d'Utilisation devront faire un choix entre les modes de paiement disponibles lors de leur inscription.

12.4.3. Les modes de paiement disponibles sont les suivants :

- a) Via la facture de réseau Mobile (réglage par défaut) ;
- b) Par carte de crédit (Visa, Mastercard ou American Express) ;
- c) Par carte de débit (Bancontact, iDeal) ;

d) Par virement bancaire ;

e) Via domiciliation en Belgique ou encaissement automatique aux Pays-Bas (paiement automatique mensuel)

f) Via un bon-cadeau (voir article 12.6 et suivants des présentes Conditions d'Utilisation).

Veillez noter que la disponibilité des méthodes de paiement peut dépendre du résultat d'une analyse de risque telle que décrite dans notre politique de confidentialité.

12.4.4. Le mode de paiement choisi peut avoir un impact sur la disponibilité des services. Be-Mobile se réserve également le droit d'adapter les modes de paiement disponibles en cas d'utilisation abusive ou d'échec ou de retard de paiement (par exemple, si la perception via le mode de paiement choisi n'a pas réussi).

12.4.5. Selon le mode de paiement sélectionné, les paiements sont traités par un prestataire de services de paiement (en cas de paiement par carte de crédit, virement bancaire, Bancontact, iDeal, domiciliation et encaissement automatique) ou par l'opérateur du Réseau Mobile (en cas de paiement par facture de réseau Mobile). Si vous optez pour une domiciliation en ligne (Belgique) ou un encaissement automatique en ligne (Pays-Bas), vous serez redirigé vers notre partenaire Twikey pour la signature du mandat (Belgique) ou de l'autorisation (Pays-Bas). En utilisant ce service, vous acceptez les conditions générales de Twikey. Consultez les conditions générales de Twikey [ici](#) (Belgique) ou [ici](#) (Pays-Bas).

12.4.6. Lors du paramétrage ou de la modification de votre mode de paiement, votre identité sera vérifiée. Une fois votre identité vérifiée, les paiements seront effectués en utilisant le même mode de paiement sans avoir à vérifier à nouveau votre identité. Pour un paiement automatique mensuel, vous pouvez confirmer votre identité en utilisant l'une des méthodes de vérification prises en charge.

### 12.5. Garantie

12.5.1. Pour certains services, l'Utilisateur Final est tenu de fournir une garantie avant de pouvoir utiliser les Services. Be-Mobile se réserve le droit de réserver une telle garantie sur le mode de paiement choisi par l'Utilisateur Final après avoir informé l'Utilisateur Final à ce sujet.

12.5.2. L'Utilisateur Final est informé du montant de la garantie et de la période pour laquelle cette garantie est réservée via l'application Mobile 4411 avant d'utiliser ces Services. Sauf mention expresse contraire, le montant de cette garantie n'est pas



bloqué ou transféré tant que l'Utilisateur Final respecte correctement les présentes Conditions d'Utilisation et les conditions du Partenaire.

12.5.3. Lors de l'initiation d'une Session pour laquelle une garantie est requise, l'Utilisateur Final autorise préalablement Be-Mobile à demander à la banque de l'Utilisateur Final un paiement forfaitaire du montant égal à la garantie en cas de dommage résultant d'une détérioration, d'une utilisation frauduleuse et/ou d'un vol de biens appartenant au Partenaire ou de toute autre violation des présentes Conditions d'Utilisation ou de celles d'un Partenaire dont l'Utilisateur Final était responsable. Cette garantie n'empêche pas Be-Mobile et/ou le Partenaire de réclamer des dommages qui dépasseraient la valeur de la garantie.

#### 12.6. Bons-cadeaux

12.6.1. L'Utilisateur Final peut ajouter un bon-cadeau à son compte Easy ou à son compte Pro. La valeur du bon-cadeau sera ajoutée comme crédit sur le compte Easy ou le compte Pro. L'acheteur du bon-cadeau détermine la valeur du bon-cadeau et le délai dans lequel le bon-cadeau doit être ajouté au compte. Une fois que le bon-cadeau a été ajouté au compte, le crédit est valable pendant deux ans. Si le crédit du bon-cadeau n'a pas été utilisé après deux ans, le crédit restant sera annulé. La valeur du bon-cadeau sera imputée sur les paiements futurs jusqu'à ce que la valeur du bon-cadeau soit épuisée.

12.6.2. Les bons-cadeaux ne sont pas remboursables ni convertibles en espèces. Le bon-cadeau ajouté sera perdu lors de la fermeture ou de la désactivation du compte Easy ou du compte Pro.

12.6.3. Les bons-cadeaux peuvent être soumis à des conditions spécifiques indiquées sur le bon-cadeau. Les conditions spécifiques figurant sur le bon-cadeau prévalent sur les dispositions des présentes Conditions d'Utilisation.

#### 12.7. Badge

12.7.1. Le Badge peut faire l'objet de frais supplémentaires. L'Utilisateur Final et l'Utilisateur Pro seront informés de ces coûts via l'application Mobile 4411.

### 13. Facturation

#### 13.1. Généralités

13.1.1. Les Coûts de Session et les Coûts de Transaction seront facturés périodiquement à l'Utilisateur Final, sauf stipulation contraire dans les présentes Conditions d'Utilisation.

13.1.2. Si l'Utilisateur Final est une Personne Liée d'un Utilisateur Pro, les Coûts de Session et les Coûts de Transaction seront toujours facturés périodiquement à l'Utilisateur Pro, sauf en cas de

facturation séparée comme prévu à l'article 13.2 des présentes Conditions d'Utilisation.

13.1.3. L'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro peut consulter un aperçu de l'utilisation de nos Services par l'Utilisateur Final sur son compte via l'application Mobile 4411 ou le Site Web. L'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro peut imprimer un aperçu des Sessions reprises dans l'historique et de leurs coûts.

#### 13.2. Facturation séparée

13.2.1. Un Utilisateur Pro peut opter pour la facturation séparée dans son compte Pro par numéro de téléphone lié, ce qui signifie que l'Utilisateur Pro peut fixer des intervalles de temps (par exemple, par jour et par heure) pour la facturation aux frais de l'Utilisateur Pro.

a) Pour les sessions initiées dans ces intervalles de temps, les Coûts de Session et les Coûts de Transaction seront à la charge de l'Utilisateur Pro. Si une Session est initiée dans cet intervalle de temps, mais se termine en dehors de cet intervalle, les Coûts de Session et les Coûts de Transaction resteront entièrement à la charge de l'Utilisateur Pro.

b) Pour les sessions initiées en dehors de ces intervalles de temps, les Coûts de Session et les Coûts de Transaction seront à la charge de l'Utilisateur Final.

#### 13.3. Délai de paiement et retard de paiement

13.3.1. L'Utilisateur Final recevra une facture mensuelle, consultable via son compte sur le Site Web, indiquant les montants dus. L'Utilisateur Final pourra consulter un aperçu des paiements mensuels via son compte sur le Site Web.

13.3.2. L'Utilisateur Pro recevra une facture mensuelle, consultable via son compte sur le Site Web, indiquant les montants dus. L'Utilisateur Pro pourra consulter un aperçu des paiements mensuels via son compte sur le Site Web.

13.3.3. Chaque paiement doit être effectué par l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro dans les huit (8) jours civils suivant la fin de la Session.

13.3.4. En cas de retard de paiement, Be-Mobile se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations envers l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro jusqu'à ce que toutes les dettes de l'Utilisateur Final ou de l'Utilisateur Pro aient été payées intégralement. Dans ce cas, Be-Mobile peut bloquer temporairement le compte de l'Utilisateur Final ou de l'Utilisateur Pro. Le blocage temporaire du compte de l'Utilisateur Pro signifie que la Personne Liée de l'Utilisateur Pro en tant qu'Utilisateur Final ne peut plus initier de session aux frais de



l'Utilisateur Pro. Toutefois, le blocage temporaire de l'Utilisateur Pro n'affectera pas la capacité de l'Utilisateur Final à initier une session à ses propres frais.

En cas de retard de paiement, Be-Mobile enverra une mise en demeure par SMS, e-mail ou par courrier à l'Utilisateur Final ou à l'Utilisateur Pro, puis, conformément à la législation en vigueur en Belgique ou aux Pays-Bas, remettra l'encaissement. Pour la Belgique, ce premier rappel pour un Utilisateur Final sera gratuit, conformément à la législation en vigueur. Pour l'Utilisateur Pro, des frais administratifs de cinq (5) EUR peuvent être facturés pour le premier rappel. Après ce premier rappel, l'Utilisateur Final et l'Utilisateur Pro disposent de quatorze (14) jours calendaires pour régler le montant restant dû. Si le montant n'est pas payé dans ce délai, Be-Mobile peut confier le recouvrement à un tiers, et des intérêts de retard ainsi que des frais forfaitaires peuvent être appliqués à l'Utilisateur Final ou à l'Utilisateur Pro. Il s'agit des frais suivants :

1. **Intérêts de retard** égaux au taux d'intérêt de référence augmenté de huit points de pourcentage, comme prévu à l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre les retards de paiement dans les transactions commerciales. Ces intérêts sont calculés sur le montant restant dû et s'élèvent actuellement (décembre 2024) à 12,5 % et/ou ;
2. Une **indemnité forfaitaire** de :
  - 20 euros si le solde restant dû est inférieur ou égal à 150 euros ;
  - 30 euros, augmentée de 10 % du montant dû sur la tranche entre 150,01 et 500 euros, si le solde restant dû est compris entre 150,01 et 500 euros ;
  - 65 euros, augmentée de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 euros, avec un maximum de 2000 euros, si le solde restant dû dépasse 500 euros.

13.3.5. Be-Mobile se réserve le droit de contacter la société de location ou le Partenaire pour obtenir les informations nécessaires à l'envoi de ce rappel.

## **14. Responsabilité**

### **14.1. Généralités**

14.1.1. Be-Mobile fournit les Services et les services Pro tels qu'ils sont proposés (« *as is* ») et ne garantit pas une disponibilité à 100 %. Be-Mobile ne peut être tenue responsable si les Services ou les Services Pro sont indisponibles en raison d'un cas

de force majeure (tel que, mais sans s'y limiter, les incendies, les inondations, les grèves, les blocus, les guerres, les émeutes, les épidémies ou les pandémies) ou en raison des actions de ses fournisseurs ou de ses Partenaires, mais Be-Mobile consentira tous les efforts raisonnables pour assurer la disponibilité des Services et des Services Pro.

14.1.2. Be-Mobile peut suspendre temporairement les Services et Services Pro (en tout ou en partie), notamment dans le but de gérer, améliorer, réparer et entretenir les Services ou Services Pro. Selon la nature de l'interruption, Be-Mobile en informera préalablement l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro et consentira tous les efforts raisonnables pour limiter la durée de l'interruption au strict minimum.

14.1.3. Be-Mobile ne peut être tenue responsable de la perte de revenus ou de profits, ni de tout dommage qui n'aurait pu raisonnablement être prévu au moment de l'acceptation des présentes Conditions d'Utilisation ou qui est indirect ou consécutif.

14.1.4. Be-Mobile ne peut être tenue responsable de tout dommage direct, indirect ou consécutif imputable à un dysfonctionnement du réseau Mobile de l'opérateur mobile de l'Utilisateur Final, à la réception tardive d'un SMS, à un cas de force majeure, à un acte ou une omission d'une ou de plusieurs parties concernées ou à la mauvaise utilisation de nos Services par l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro. Dans ces cas, les Coûts de Transaction sont limité au tarif journalier maximum pour cette Session le même jour dans la même zone géographique.

14.1.5. Be-Mobile ne peut être tenue responsable de tout dommage résultant d'informations incomplètes, incorrectes ou tardives fournies par l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro (par exemple, cartes de permis non valides ou caractéristiques de véhicules incorrectes), ni de tout dommage résultant d'une Session initiée par erreur par l'Utilisateur Final.

14.1.6. Be-Mobile ne peut être tenue responsable de tout dommage résultant de l'utilisation de nos Services sur un périphérique ou un téléphone mobile dont la sécurité du système d'exploitation a été contournée (« jailbreaking »). L'utilisation de l'application Mobile 4411 dans un périphérique racine est un risque accepté par l'Utilisateur Final et l'Utilisateur Pro et par conséquent, Be-Mobile n'est pas responsable de toute perte de données dans cette circonstance.



14.1.7. Be-Mobile ne peut être tenue responsable de tout dommage résultant de la résiliation d'une Session par Be-Mobile ou résultant du blocage (temporaire ou permanent) du compte de l'Utilisateur Final ou de l'Utilisateur Pro en cas de retard de paiement de la part de l'Utilisateur Final ou de l'Utilisateur Pro ou en cas de (suspicion sérieuse de) abus ou de fraude de la part de l'Utilisateur Final ou de l'Utilisateur Pro.

14.1.8. Be-Mobile ne peut être tenue responsable de tout dommage résultant de la perte ou du vol d'un Badge ou de l'incapacité de l'Utilisateur Final ou des Utilisateurs Pro à désactiver immédiatement un Badge (présupposé) perdu ou volé.

14.1.9. Dans la mesure où l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro utilise nos Services ou nos Services Pro dans le cadre de ses activités commerciales, industrielles ou artisanales, la responsabilité maximale de Be-Mobile pour les dommages subis dans le cadre de leur exécution vis-à-vis de ses utilisateurs est limitée au montant pour lequel Be-Mobile est assurée.

14.1.10. Rien dans les présentes Conditions d'Utilisation n'exclut la responsabilité de Be-Mobile pour sa propre intention ou pour toute autre forme de responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée en vertu des lois impératives applicables.

#### 14.2. Responsabilité pour les Partenaires et garantie

14.2.1. Be-Mobile ne peut être tenue responsable de la politique tarifaire des Partenaires, ni des modifications apportées à la politique tarifaire.

14.2.2. Be-Mobile ne peut être tenue responsable de l'exécution d'un Service Partenaire par un Partenaire ou l'un de ses travailleurs, agents, collaborateurs, sous-traitants ou fournisseurs.

14.2.3. Be-Mobile ne peut être tenue responsable des dommages causés par les Partenaires ou l'un de leurs travailleurs, agents, collaborateurs, sous-traitants ou fournisseurs. Si le Partenaire impose des conditions supplémentaires à l'Utilisateur Final ou à l'Utilisateur Pro, Be-Mobile ne peut être tenue responsable du non-respect de ces conditions par l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro ou des conséquences de ce non-respect.

14.2.4. L'Utilisateur Final indemnisera Be-Mobile et la préservera de toutes les réclamations des Partenaires et d'autres tiers fondées sur tout dommage aux biens du Partenaire ou sur une violation (présupposée) des présentes Conditions d'Utilisation ou des conditions générales d'un Partenaire.

### 15. Durée et modification

15.1. Les présentes Conditions d'Utilisation et toute modification s'appliquent pendant toute la durée d'Utilisation de nos Services ou Services Pro.

15.2. L'Utilisateur Final peut mettre fin à l'utilisation des Services à tout moment en faisant supprimer son compte Easy en contactant le service d'assistance (078 05 44 11) ou par le biais du Site Web via les paramètres de son profil. Toutefois, le simple retrait de l'application Mobile 4411 du périphérique ne constitue pas la suppression du compte Easy. La suppression du compte Easy n'affecte pas les obligations existantes de l'Utilisateur Final (telles que les obligations de paiement).

15.3. L'Utilisateur Pro peut mettre fin à l'utilisation des Services Pro à tout moment en faisant supprimer son compte Pro en contactant le service d'assistance (078 05 44 11) ou par le biais du Site Web via les paramètres de son profil. Dans ce cas, l'Utilisateur Pro est tenu d'informer les Personnes Liées, comme stipulé à l'article 8.3.3 des présentes Conditions d'Utilisation. Toutefois, le simple retrait de l'application Mobile 4411 du périphérique ne constitue pas la suppression du compte Pro. La suppression du compte Pro n'affecte pas les obligations existantes de l'Utilisateur Pro (telles que les obligations de paiement).

15.4. La résiliation du contrat entre l'Utilisateur Pro et Be-Mobile, quelle que soit la personne qui résilie le contrat et quelle que soit la raison de la résiliation, n'entraîne pas la résiliation automatique du contrat entre l'Utilisateur Final et Be-Mobile. À compter de la résiliation du contrat entre l'Utilisateur Pro et Be-Mobile, les personnes liées à l'Utilisateur Pro seront elles-mêmes responsables du paiement des Services qui sont encore fournis par Be-Mobile à l'Utilisateur Final après la résiliation. Si la facturation divisée comme prévu à l'article 13.2 des présentes Conditions d'Utilisation a déjà été activée, ce mode de paiement sera automatiquement maintenu. Si la facturation séparée n'a pas été activée, l'Utilisateur Final sera invité à configurer un mode de paiement.

15.5. Les événements ou actions de l'Utilisateur Final ou de l'Utilisateur Pro qui sont en violation des présentes Conditions d'Utilisation peuvent être considérés par Be-Mobile comme une raison valable pour mettre fin aux Services et aux Services Pro à condition que cela soit proportionnel à la violation et sans préjudice du droit de Be-Mobile de réclamer des dommages et intérêts.



## 4411

15.6. Les événements ou actions suivantes peuvent constituer une raison valable pour Be-Mobile de résilier la prestation de services pour l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro :

- a) Signalements d'Utilisation frauduleuse ou inhabituelle du compte de l'Utilisateur Final ou de l'Utilisateur Pro ;
- b) Be-Mobile a des raisons suffisantes de supposer que l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro ne paie pas régulièrement sa facture ;
- c) Be-Mobile a des raisons suffisantes de croire que le compte ou les activités de l'Utilisateur Final ou de l'Utilisateur Pro exposent Be-Mobile à un risque de crédit ou à une fraude.

### **16. Modifications apportées aux présentes Conditions d'Utilisation**

16.1. En s'inscrivant, l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions d'Utilisation et accepter toute modification conformément aux dispositions ci-dessous. Si l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro n'accepte pas ces Conditions d'Utilisation, l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro ne peut pas utiliser nos Services ou Services Pro.

16.2. Be-Mobile se réserve le droit de modifier les présentes Conditions d'Utilisation à tout moment. En cas de modifications matérielles, Be-Mobile informera l'Utilisateur Final et l'Utilisateur Pro de ces modifications en temps utile par mail, SMS ou par un message sur l'Application Mobile 4411 et à partir de quand les Conditions d'Utilisation modifiées seront applicables. L'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro sera réputé avoir accepté les Conditions d'Utilisation modifiées si l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro ne s'y est pas opposé dans les trente (30) jours suivant la date de ce mail ou message. Si l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro s'y oppose pendant cette période, l'Utilisateur Final ou l'Utilisateur Pro doit immédiatement cesser d'utiliser les Services ou les Services Pro et retirer l'application Mobile 4411 du périphérique.

16.3. La version applicable des Conditions d'Utilisation est la version en vigueur au moment où l'Utilisateur Final utilise l'application Mobile 4411 ou le Site Web.

### **17. Droit applicable, tribunal compétent et tranchement des litiges**

17.1. Les présentes Conditions d'Utilisation sont régies par le droit belge, sans préjudice des dispositions impératives applicables.

17.2. Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes

Conditions d'Utilisation sera soumis à la compétence des tribunaux de Bruxelles, sans préjudice des dispositions impératives applicables.

17.3. Pour les consommateurs, la Commission européenne met également à disposition une [plate-forme en ligne de résolution des litiges](#).

### **Annexe 1 – Opérateurs mobiles sans inscription obligatoire**

Voir <https://4411.io/nl-be/tarieven> →

<https://4411.io/nl-be/diensten/sms-parkeren>

### **Annexe 2 – Coûts de transaction**

Voir <https://4411.io/nl-be/tarieven>

- 0,15 EUR par SMS envoyé ou reçu à partir de 4411
- 0,15 EUR par SMS envoyé ou reçu à partir de 4242
- 0,35 EUR par Session initiée via l'application Mobile 4411
- 0,35 EUR par Session initiée via le Site Web
- 0,35 EUR par Session initiée par 24 heures via la lecture automatique de la plaque d'immatriculation
- 0,50 EUR par Session initiée pour le plein d'essence mobile
- 0,00 EUR par Session M-Ticketing pour De Lijn initiée de quelque manière que ce soit
- 4 % du Coût de Session par Session M-Ticketing pour la SNCB initiée de quelque manière que ce soit. Par exemple : (1) Si votre ticket coûte 10,00 EUR, les Coûts de Service sont de 10,00 EUR et les Coûts de transaction sont de 0,40 EUR. Vous payez donc un total de 10,40 EUR. (2) Si votre ticket coûte 9,00 EUR, les Coûts de Service sont de 9,00 EUR et les Coûts de transaction sont de 0,36 EUR. Vous payez donc un total de 9,36 EUR.

### **Annexe 3 – Contrat de traitement**

Les dispositions ci-dessous ne s'appliquent qu'aux utilisateurs Pro disposant d'un compte Pro dans la mesure où Be-Mobile agit en tant que processeur de données à caractère personnel sur les instructions de l'Utilisateur Pro et qu'aucun accord explicite contraire n'a été conclu entre Be-Mobile et l'Utilisateur Pro.

(1) En ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel par Be-Mobile pour le compte de l'Utilisateur Pro dans le cadre des



Conditions d'Utilisation, l'Utilisateur Pro est le responsable du traitement et Be-Mobile est le sous-traitant au sens du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD »).

(2) Ce traitement concerne les types de données à caractère personnel suivants : les catégories de données à caractère personnel spécifiées à l'Article 7 des Conditions d'Utilisation.

(3) Ce traitement concerne les catégories de personnes suivantes : Utilisateurs Pro, personnes de contact, travailleurs et collaborateurs associés.

(4) Ce traitement est réalisé aux fins d'exécution des Conditions d'utilisation et éventuellement aux fins de livraison de services après la clôture du compte Pro. La durée du traitement est égale à celle du compte Pro et s'achève en principe à la clôture du compte Pro, à moins que des services continuent d'être fournis après cette clôture.

(5) L'Utilisateur Pro donne par la présente à Be-Mobile une autorisation générale pour le recrutement d'autres processeurs (« sous-processeurs »). Si l'Utilisateur Pro s'oppose à l'ajout ou au remplacement d'autres processeurs, chaque partie pourra mettre fin aux Conditions d'Utilisation sans intervention judiciaire et sans indemnisation, avec prise d'effet le jour où l'ajout ou le remplacement doit avoir lieu. Dans cette éventualité, le compte Pro sera clôturé le même jour.

(6) Be-Mobile ne traite les données à caractère personnel que sur instructions écrites de l'Utilisateur Pro, y compris en ce qui concerne le transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers ou une organisation internationale, à moins qu'une disposition du droit de l'Union ou du droit national à laquelle Be-Mobile est soumise ne l'oblige à le faire ; dans ce cas, Be-Mobile informe l'Utilisateur Pro de cette obligation légale avant le traitement, à moins que la loi n'interdise une telle notification pour des raisons importantes d'intérêt public.

(7) Be-Mobile s'assure que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel sont tenues au secret ou ont une obligation légale de le faire.

(8) Be-Mobile prend toutes les mesures requises par l'article 32 du RGPD et remplit les conditions prévues aux articles 28.2 et 28.4 du RGPD pour le recours à un sous-processeur ultérieur.

(9) Compte tenu de la nature du traitement, Be-Mobile assiste l'Utilisateur Pro par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans la mesure du possible, afin de respecter l'obligation de l'Utilisateur Pro de se conformer aux demandes d'exercice des droits de la personne concernée, conformément au chapitre III du RGPD.

(10) Be-Mobile aidera l'Utilisateur Pro à remplir ses obligations visées aux articles 32 à 36 du RGPD, compte tenu de la nature du traitement et des informations dont dispose Be-Mobile.

(11) Lors de la clôture du compte Pro en rapport avec le traitement, Be-Mobile supprimera toutes les données à caractère personnel et leurs copies existantes, sauf si une disposition légale de l'Union ou d'un État membre prescrit le stockage de ces données. Si l'Utilisateur Pro souhaite recevoir toutes les données à caractère personnel en rapport avec le traitement, il devra contacter le service d'assistance avant la clôture du compte Pro.

(12) Be-Mobile mettra à la disposition de l'Utilisateur Pro toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect de l'article 28 du RGPD et autorisera les audits, y compris les inspections, conduits par l'Utilisateur Pro ou tout autre auditeur mandaté par lui, et y apportera sa pleine collaboration. Be-Mobile informera sans délai l'Utilisateur Pro s'il estime qu'une tâche est contraire aux dispositions du RGPD ou à toute autre disposition en matière de protection des données de l'UE ou d'un État membre. Un audit peut être effectué si Be-Mobile est prévenue par courrier recommandé au moins trois semaines à l'avance, au maximum deux fois par année contractuelle, et tous les jours (entre 9h et 18h) sauf les samedis, dimanches, jours fériés légaux dans le pays où Be-Mobile est établie et jours de fermeture collective de Be-Mobile pour cause de vacances. Les audits sont réalisés aux frais de l'Utilisateur Pro.

(13) Be-Mobile considère que la personne de contact de l'Utilisateur Pro mentionné dans les paramètres de profil est la personne responsable de la protection des données au sein de l'organisation de l'Utilisateur Pro.